

UNALCI – France-INONDATIONS
ADHÉSION POUR L'ANNÉE CIVILE 2024

Pour un renouvellement comme pour une nouvelle adhésion,
remplir le plus précisément et complètement possible

NOM DE L'ASSOCIATION :

Siège social :
.....

Nombre d'adhérents : Foyers ou personnes (rayer selon votre association)

Président(e) : Mr Mme (case à cocher)

NOM
.. Prénom
Adresse postale

Téléphone : /_/_/_ /_/_/_ /_/_/_ /_/_/_ /_/_/_ /
: /_/_/_ /_/_/_ /_/_/_ /_/_/_ /_/_/_ /

Merci de faire attention à la lisibilité de chacun des caractères (symbole, lettre, chiffre, ponctuation)

Adresse e-mail

Site Internet de l'association :

Le (la) Président(e) de l'association désignée ci-dessus déclare que la lutte contre les inondations est compatible avec son objet et ses buts et décide d'adhérer à l'Union Nationale des Associations de Lutte Contre les Inondations France Inondations.

La **cotisation** pour l'année **2024** d'un montant de **30 €** est acquittée par le chèque ci-joint à l'ordre de l'UNALCI - France Inondations adressé à la trésorière de l'UNALCI

Lors de la première adhésion, joindre une copie des statuts de l'association désignée ci-dessus.

le :

Signature

Bulletin à retourner, accompagné du montant de la cotisation au trésorier de l'UNALCI-France Inondations

Monsieur DELRIEU André
13, quai petite Roubeyrolle
48000 MENDE

Courriel : horsdeau@wanadoo.fr